

MRC de Thérèse-De Blainville
Rémunération des élus - 2023
Règlements #18-01 et #18-02

Catégorie	Rémunération 2023	
1 Rémunération de base		
Préfet	2 364,65	par mois
Préfet suppléant	1 692,37	par mois
Élu	933,73	par mois
	-	
2 Allocation de présence à la MRC		
Préfet	890,54	par mois
Préfet suppléant	657,11	par mois
Élu	466,86	par mois
	-	
3 Allocation de présence à un comité		
Préfet	350,15	par séance
Préfet suppléant	291,79	par séance
Élu	233,43	par séance
4 Allocation de remplacement en cas d'absence		
	309,00	par séance